



**Objet : Charte d'engagement ECOWATT**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 16 Juin 2022, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE souhaite s'engager aux côtés de RTE et de l'ADEME dans le dispositif citoyen ECOWATT permettant aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE est déjà engagé dans une démarche de certification de son SME (Système de management de l'Energie) via l'ISO 50001.

CONSIDERANT la charte ECOWATT, jointe en annexe, dont les principales modalités portent sur :

- les engagements du SDEC ENERGIE permettant des économies d'énergie structurelles,
- les engagements du SDEC ENERGIE permettant des économies d'énergie en lien avec les signaux ECOWATT, en modérant sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation, notamment grâce à l'incitation et la sensibilisation des agents
- les engagements du SDEC ENERGIE auprès de son écosystème en termes de sensibilisation,

**DECIDE**

Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat,

Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la CHARTE ECOWATT établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **24 NOV. 2022**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

### PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

### OBJET

Par la signature de la présente charte, le SDEC ENERGIE, représenté par Mme Catherine GOURNEY LECONTE en qualité de Présidente ayant reçu délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner le SDEC ENERGIE dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication.

## ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer sa consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

**Diminuer la température de consigne du chauffage**

- En abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés

**Réduire l'utilisation de la climatisation**

- En restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C

**Agir sur l'éclairage des locaux**

- En modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
- En éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus

**Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**

- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

Détails des engagements:

- Passage d'une température de consigne de 21°C à 19°C en journée avec une réduction le soir à 16°C.
- Extinction à partir de 20h et les week end de l'éclairage extérieur
- Extinction à partir de 20h de la projection du Logo SDEC sur notre bâtiment.
- Suppression des équipements les + énergivores en cours (Ex - 2 écrans Plasma éteints)

Remarque: Le bâtiment a peu de salles climatisées. Le fonctionnement de ces climatiseurs est manuel.

## LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE / FEDERATION PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

La mobilisation de l'entreprise/fédération peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h)

Le partenaire s'engage, dans la mesure de ses capacités, à développer ces deux volets.

## Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

### **Planifier ses fortes consommations lors des alertes**

- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

#### Détails des engagements :

- Demande sur la base du volontariat aux agents de ne pas brancher les voitures en recharges lors des alertes. (si alerte 3 jours avant, anticiper les recharges)
- Mise en place d'un projet de Smart Grid (cf plan stratégique § 2.d) pour réinjecter l'électricité des batteries dans le réseau (étude à faire – peut être non réalisable avec les véhicules actuels, à lier aux remplacements des 3 derniers véhicules thermiques – objectif pour l'hiver 2023)

→ Réaliser un suivi quotidien

### **Diminuer l'éclairage lors des alertes EcoWatt**

en diminuant et en modulant son intensité ainsi que celle des enseignes lumineuses

#### Détails des engagements:

- Réalisation sur la base d'une sensibilisation aux agents

### **Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux lors des alertes Ecowatt**

- en baissant la température durant ces périodes spécifiques
- en baissant la température à 16°C en fin de journée, et en avançant l'horaire de cette baisse à 18h pour les locaux vides le soir
- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence

#### Détails des engagements :

- Voir pour éteindre les photocopieurs en fin de journée (éviter les consommations de veille)

Remarque : Pas d'action décidée sur le chauffage car la réduction à 16°C est déjà réalisée en permanence. Il serait possible de l'avancée dès 18h mais l'action porterait sur la consommation de gaz et non sur l'électricité.

### **Autres**

---

## Agir auprès des salariés / collaborateurs

### **Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**

- en s'inscrivant sur le site web [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
- en communiquant et en valorisant en interne le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

### **Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes sur le lieu de travail en les invitant à :**

- éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte

### **Autres**

86% de nos collaborateurs formés à la fresque du climat et aux éco-gestes.

## Agir auprès de mon écosystème

### **En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques** : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...

### **En relayant les signaux d'alerte auprès de la population / votre écosystème** via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

### **En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes.** Par exemple en utilisant vos écrans d'information consultés par le public pour relayer une alerte rouge

### **Autres**

---

### Détails des engagements :

Dans le cadre des missions d'animations du processus R4 « EXERCER LES MISSIONS D'EXPERTISE ET D'ANIMATION », le SDEC ENERGIE réalise des sensibilisations du public aux enjeux énergétiques :

- Via son espace d'animation (exposition), pour sensibiliser sur la transition énergétique
- Via des ateliers pédagogiques sur les thèmes de l'énergie au quotidien
- En apportant un socle de connaissance commun aux élus dont le territoire s'engage dans une démarche de type PCAET (sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique, aux acteurs et au rôle de l'EPCI, aux différents leviers d'actions, amorce d'un plan d'actions pour le territoire).

Remarque : Il est aussi possible de mettre en place un projet territorial de sensibilisation s'appuyant sur la mise à disposition des versions nomades des expositions

## INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE RTE AU SEIN DE L'ENTREPRISE PARTENAIRE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Lebouteiller

Prénom :Yann

Fonction : Responsable ISO 50001

Téléphone : 06 08 76 67 32

Adresse électronique : ylebouteiller@sdec-energie.fr

Adresse postale : SDEC énergie / Esplanade Brillaud de Laujardière - ZAC de la Folie Couvrechef - Porte de l'Europe / CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5

## COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui  Non

Souhaitez-vous que le logo de votre collectivité soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui  Non

Fait à CAEN, le 22 novembre 2022

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE